



## Procès-Verbal de la réunion du

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2024 à 20h00

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 14 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

**Etaient Présents** : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Marie-Pierre MAILLOT, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Absents excusés : Serge CONTINI (pouvoir à Vanessa BAPST), Julien GIRARDCLOS, Benoit MARCHAND

Formant la majorité des membres en exercice.

**Personnes présentes** : Madame Marie-Paule COURVOISIER, Monsieur Dimitri PY, Monsieur Michaël SAMU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

**Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 février 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

La parole est donnée en premier lieu à Madame Courvoisier. Celle -ci nous expose la situation de conflit avec son voisin. Elle rappelle les faits par ordre chronologique depuis 2017 et décrit une situation tendue.

### **1. Subventions communales 2024 :**

***Délibération n°07/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Les deux représentants de MS90 présentent leur projet du festival Montbout'd'Son et demandent une subvention de 1780, 80 €.

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2023 et propose pour 2024 :

- 100 € aux cinq associations de Montbouton (ACCA, AMP, La Familiale, MS 90, Sports et Loisirs), **vote à l'unanimité**
- 300 € à la coopérative scolaire, **vote à l'unanimité**
- Subvention exceptionnelle de 1500 € accordée à l'association MS90 pour l'organisation du festival Montbout'd'Son, **vote à l'unanimité**.

La municipalité rappelle qu'elle est à l'écoute des associations pour les soutenir en vue d'évènements ponctuels.

### **2. Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement :**

***Délibération n°08/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Le conseil départemental propose d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement. Ceci dans l'optique de faire réaliser des économies substantielles aux communes. Une convention sera signée ultérieurement.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Informations : aides financières 2024**

***Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

Le Maire fait lecture des dossiers de demandes de subventions déposées auprès du Conseil Départemental (Aides aux Communes) et de la Communauté de Communes du Sud Territoire (fonds de concours d'investissement).

#### 4. Tarifs municipaux 2024 :

*Délibération n° 09/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Les tarifs municipaux 2024 restent inchangés.

**Adoptés à l'unanimité**

	Montboutonnais	Extérieurs
Abonnement bibliothèque / médiathèque enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Abonnement bibliothèque / médiathèque adulte	Gratuit	12€
Location petite salle un jour (en semaine)	70 €	140 €
Location petite salle weekend	110 €	220 €
Location grande salle un jour (en semaine)	175 €	350 €
Location grande salle weekend	275 €	550 €
Nettoyage petite salle	30 €	
Nettoyage grande salle	60 €	
Caution salle	1 000 €	
Photocopie Association	0,00 €	
Concessions cimetière 15 ans	30 €	
Concessions cimetière 30 ans	60 €	
Concessions cimetière 50 ans	100 €	
Cavurne	1 000 € + concession	
Columbarium	1 143 € + concession	
Caveau : deux places	1 902 € + concession	
Caveau : une place	1 483€ + concession	
Bois de chauffage non livré	43 €	
Bois de chauffage livré	55 €	
Affouage	10 €	

TARIFS Accueil Périscolaire MONTBOUTON MATIN - SOIR

		QF < 800	800 < QF < 1400	1400 < QF < 2000	QF > 2000
MATIN	Forfait trimestriel	105 €	116 €	133 €	166 €
	SEANCE UNIQUE	2.4€	2.6€	3€	3.8€
APRES-MIDI	Forfait trimestriel	140 €	154 €	177 €	221 €
	Forfait Demi-tarif 17h30	70 €	77 €	89 €	111 €
	SEANCE UNIQUE	3,2 €	3.5 €	4,1 €	5,1 €

**5. Méditation Préalable Obligatoire :**

*Délibération n° 10/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

La Médiation Préalable Obligatoire (MPO) appartient à la catégorie des modes amiables de règlement de différends. Ce dispositif a pour effet de rejeter tout recours contentieux à l'encontre de décisions administratives. En cas d'utilisation de cette convention, la participation financière s'élèverait à 300 € pour un forfait d'intervention de 7 heures du médiateur (centre de gestion).

**Adopté à l'unanimité.**

**6. ONF : programme de travaux 2024**

*Délibération n° 11/2024 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN*

Le Maire présente le devis des travaux de l'ONF pour 2024.

- Investissement : travaux sylvicoles, ouverture de cloisonnement (parcelle 2a) : 689,60 € HT
- Dégagement de plantation (parcelle 1r) : 347,40 € HT.
- Travaux de protection contre le gibier (parcelle 1r) : une application de répulsif bi-annuelle 243,20 € HT
- Fonctionnement : travaux de maintenance (parcelles 5, 6, 7) = 1 185,72 € HT

Soit un montant total de 2 465,92 € HT.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. Devis en cours :**

***Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN***

3 devis de l'entreprise Roger Martin sont présentés aux élus. :

- Sécurisation du virage grande rue/rue de la fontaine (suite à un accident, pris en charge par l'assurance)
- Pose de 2 coussins berlinois
- Création d'une bande de sécurité avec enrobé secteur cimetière - fontaine dans grande rue

Ces deux derniers chiffrages résultant des réunions de la commission de sécurité routière.

## **8. Informations diverses :**

Le Maire rappelle

- Opération nettoyage du village : samedi 23 mars à 8h30 devant la mairie
- Marche des Passeurs le samedi 13 avril 2024 à 14h00. Inscription obligatoire encore possible au 06 01 84 81 60 ou [media.montbouton@gmail.com](mailto:media.montbouton@gmail.com)
- Prochain conseil municipal le mercredi 10 avril 2024 à 20h00.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Gilles PERRIN